

CASNAV d'Orléans – Tours.

Jacques Chavanes, formateur.

Présentation de l'outil national d'aide à l'évaluation des nouveaux arrivants mis en ligne sur le site Éduscol à l'adresse suivante : <http://eduscol.education.fr/FLS>

Texte mis en ligne le 23 janvier 2014

➤ Organisation et mode d'emploi

- Il comprend deux parties distinctes : un « outil professeur » et un « outil élèves ».
- Il est « destiné à permettre l'évaluation des élèves allophones arrivants au cours de leur formation en faisant apparaître la progression des acquis ».
- Il n'a pas vocation à remplacer le livret personnel de compétences, mais constitue un « document intermédiaire ».
- Il s'appuie sur trois référentiels :
 - ▲ le socle commun de connaissances et de compétences ;
 - ▲ le Cadre européen commun de références pour les langues (CECRL) ;
 - ▲ les grilles de référence pour l'évaluation et la validation des compétences du socle commun.
- L'outil d'évaluation des élèves est commun à tous les nouveaux arrivants, qu'ils soient scolarisés dans le premier ou le second degré. Il est utilisable à ce titre aussi bien par les professeurs des écoles que par les professeurs des collèges et des lycées.
- L'outil d'évaluation est destiné à faire apparaître la progression des acquis en français. Il s'adresse de ce point de vue aussi bien aux enseignants des unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A) qu'aux enseignants des classes ordinaires scolarisant des « ex-nouveaux arrivants » sortant d'UPE2A.
- Il comprend huit parties (les quatre dernières constituent des annexes des premières).
 - ▲ Écouter.
 - ▲ Parler.
 - ▲ Lire.
 - ▲ Écrire.
 - ▲ Phonologie.
 - ▲ Vocabulaire.
 - ▲ Grammaire.
 - ▲ Orthographe.

- Les enseignants sont invités concrètement à mentionner, à l'issue de chacune des cinq périodes de l'année scolaire, si les élèves ont atteint le niveau A1.1 le cas échéant, A 1, A 2 ou B1 (voire même B2 dans certains cas) du Cadre européen, pour un certain nombre d'items du socle commun ou de prérequis.
 - L'outil comprend quelques items correspondant à des prérequis dans les parties « Écrire », « Lire » et « Phonologie ».
 - Les items du socle commun à évaluer sont principalement les items relatifs à la maîtrise de la langue française, c'est-à-dire les items de la compétence 1.
 - Il est demandé d'évaluer aussi quelques items empruntés à d'autres compétences du socle (et en particulier à la maîtrise d'une langue étrangère). Les items figurent dans ce cas en italiques. Les items retenus pour évaluer la compréhension orale des nouveaux arrivants sont ainsi les items relatifs à la pratique d'une langue vivante étrangère, c'est-à-dire les items de la compétence 2.
- Personnalisation et différenciation des parcours
- Les trois paliers du socle figurent dans chacune des parties (« Écouter », « Parler, « Lire », etc.) pour deux raisons :
 - ▲ car « un élève peut évoluer au cours d'une même année d'un palier à l'autre » : un nouvel arrivant inscrit au cycle 3 de l'école élémentaire, par exemple, peut valider en cours d'année des compétences du palier 1, puis du palier 2 ;
 - ▲ car « un élève peut avoir des niveaux différents dans chacune des compétences langagières » : un élève peut avoir, par exemple, un niveau A 2 en compréhension orale et en expression orale, et un niveau A 1.1 ou A 1 en compréhension écrite ; il peut valider une compétence du palier 2 en expression orale alors qu'il n'a pas encore validé une compétence du palier 1 en expression écrite.
 - Cette approche a deux conséquences essentielles.
 - ▲ Elle constitue une manière de reconnaître que les acquis des nouveaux arrivants ne sont pas nécessairement linéaires : il est possible de commencer à valider des compétences du palier 2 sans avoir validé toutes les compétences du palier 1. Cela autorise, en clair, la mise en place de parcours d'apprentissage adaptés aux besoins et aux possibilités des nouveaux arrivants.
 - ▲ Cela oblige, en revanche, à s'interroger sur la progression qu'il est possible et souhaitable de proposer aux nouveaux arrivants.
- Les moyens de prévenir les risques de surévaluation
- L'outil comprend 83 items au total susceptibles d'être évalués aux trois paliers dont :

- ▲ 9 prérequis.
 - ▲ 30 items au palier 1.
 - ▲ 29 items au palier 2.
 - ▲ 14 items au palier 3.
- Mais, mais... La plupart des items sont à évaluer plusieurs fois (certains sont à évaluer au niveau A 1, puis A 2 ; d'autres aux niveaux A 1, A 2 et B 1 ; d'autres encore aux niveaux A 2 puis B 1 ou aux niveaux B 1 puis B 2).
 - ▲ Tant et si bien qu'il est nécessaire d'effectuer environ 180 évaluations au total aux différents niveaux du CECRL avec un nouvel arrivant au collège sans compter les prérequis, voire même 195 s'il est non lecteur dans sa langue d'origine ou non lecteur sur des caractères latins, et s'il est nécessaire de travailler les prérequis.
 - ▲ Il est nécessaire d'effectuer en élémentaire (sauf erreur de décompte) :
 - 45 évaluations aux niveaux A 1.1 et A 1 (dont 9 prérequis, 23 au palier 1, 13 au palier 2) ;
 - 58 évaluations au niveau A 2 (dont 4 prérequis, 26 au palier 1, 28 au palier 2)
 - 44 évaluations au niveau B 1 : 2 prérequis, 17 au palier 1, 25 au palier 2.
- Il existe un risque de consacrer trop de temps aux évaluations. Il semble préférable pour cette raison d'évaluer les élèves au fur et à mesure, en proposant des situations d'évaluation en fin d'activités pédagogiques ordinaires, plutôt que de créer des évaluations spécifiques de façon systématique pour utiliser l'outil. Celui-ci a prévu ce cas de figure puisqu'il indique que les évaluations peuvent avoir lieu « dans des situations de classe ordinaire ou d'activités spécialement conçues pour l'évaluation ».
- Un manque d'adéquation dans certains cas entre les items du socle commun et les descripteurs du CECRL
 - « Il n'y a pas d'adéquation systématique entre les paliers du socle et les niveaux du Cadre européen », souligne la présentation de l'outil.
 - L'« outil professeur » comprend, pour cette raison, un ensemble de fiches d'aide à l'évaluation réparties dans les huit parties mentionnées plus haut. Il mentionne, item par item, les descripteurs du Cadre européen qu'il est possible d'utiliser et propose diverses tâches d'évaluation possibles.
 - Mais il existe quelques items pour lesquels il n'existe aucun descripteur au sein du CECRL : en phonologie et en grammaire.
 - ▲ La note de présentation indique, dans le cas des items de phonologie concernés, qu'« aucun palier ou niveau n'a été indiqué », mais invite dans « l'outil élève »,

page 29, à les évaluer au niveau A 1, A 2 ou B 1. La question se pose de savoir si cela a un sens.

- ▲ La question se pose également de savoir si l'on peut évaluer au niveau A 1 ou A 2 les items de grammaire concernés.

Items du socle commun ne faisant l'objet d'aucun descripteur dans le Cadre européen qu'il est proposé de valider au niveau A 1, puis A 2

Au palier 1

- Identifier la phrase, le verbe, le nom, l'article, l'adjectif qualificatif, le pronom personnel sujet.
- Repérer le verbe d'une phrase et son sujet.

Au palier 2

- Distinguer les mots selon leur nature.
- Identifier les fonctions des mots dans la phrase.

Descripteurs du CECRL de correction grammaticale aux niveaux A 1 et A 2

- Au niveau A 1 : « A un contrôle limité de structures syntaxiques et de formes grammaticales simples appartenant à un répertoire mémorisé ».
- Au niveau A 2 : « Peut utiliser des structures simples correctement mais commet encore systématiquement des erreurs élémentaires comme, par exemple la confusion des temps et l'oubli de l'accord. Cependant le sens général reste clair ».

➤ Quelques questions complémentaires

- Le mode d'emploi de l'outil d'évaluation n'est pas sans poser quelques questions complémentaires.
 - ▲ La feuille de présentation indique que « lorsque l'enseignant renseigne ces fiches, il ne doit utiliser que les niveaux du CECRL indiqués dans la troisième colonne ». Et elle précise : « Si par exemple un niveau A 1 n'est pas indiqué, c'est qu'il n'existe pas de descripteur de ce niveau correspondant à l'item concerné. »
 - Cela laisse penser qu'il ne faut rien indiquer si l'élève n'a pas atteint le niveau minimal du Cadre européen mentionné en face de l'item.
 - Or, les premiers niveaux du CECRL mentionnés en face de bon nombre d'items sont souvent des niveaux A 2. Il est possible de rester plusieurs mois sans valider une bonne partie des items.
 - Les compétences orales aux niveaux A 1.1 et A 1, notamment, sont moins prises en compte que les compétences écrites.

- Il est possible, néanmoins, qu'il y ait une erreur dans la partie « Parler » en face de l'item « S'exprimer clairement avec un vocabulaire approprié ». Il est indiqué dans « l'outil élèves » que le premier niveau d'évaluation de cet item dans le CECRL est le niveau A 2 alors qu'il existe des descripteurs au niveau A 1 qui figurent dans « l'outil professeur ».
- o L'utilisation de cet outil nécessite une longue phase d'appropriation.